



HEREVAI CHARTER

Projet d'acquisition d'un catamaran Lagoon 42 Millenium (4 cabines)

Présentation du programme d'investissement

Agréé en Loi du Pays dans le secteur
du tourisme, navires de charter nautique

Un peu d'histoire

La SARL HEREVAI CHARTER est une société polynésienne spécialisée dans le charter nautique, implantée à Tahiti et active depuis 2016.

Profondément ancrée dans son territoire, elle conçoit et exploite des expériences touristiques autour de la navigation à la voile.

S'appuyant sur une flotte existante de trois catamarans et sur une expertise reconnue tant sur le marché local qu'international, HEREVAI CHARTER porte aujourd'hui un projet structurant d'acquisition d'un catamaran Lagoon 42 Millenium (4 cabines), destiné à renforcer et moderniser son offre.

DÉNOMINATION	HEREVAI CHARTER
SIÈGE SOCIAL	PK 6,3 CÔTÉ MONTAGNE QUARTIER LIAUZUN ARUE
FORME JURIDIQUE	SARL
N° RCS PAPEETE	TPI 18 330B
N° TAHITI	C95565
CAPITAL	200.000 F.CFP
REPRÉSENTANTS LÉGAUX (AUX)	MONSIEUR MANUTEA MONNIER (GÉRANT)
ACTIVITÉ EXERCÉE	TRANSPORT MARITIME ET CÔTIER DE PASSAGERS
DATE DE CRÉATION	22/10/2018

Présentation & expérience de l'équipe dirigeante



Manutea MONNIER
Cofondateur

Né à Papeete, Manutea Monnier évolue depuis plus de dix ans dans le secteur nautique en Polynésie française. Après avoir cofondé avec sa compagne, Hereiti Ma, une école de kitesurf qu'ils ont exploitée pendant près de dix ans, il se tourne vers le charter nautique.

En 2016, ils fondent ensemble **HEREVAI CHARTER**, une entreprise individuelle qui devient une SARL en 2018. Manutea en assure le pilotage stratégique et le développement opérationnel, en s'appuyant sur son expérience de terrain, ses compétences en gestion et sa connaissance du territoire. Il est titulaire des certifications nécessaires à l'exploitation de navires de plaisance.



Hereiti MA
Cofondatrice

Compagne et associée de Manutea Monnier, Hereiti Ma a contribué à la création et au développement de l'école de kitesurf, puis à celui de **HEREVAI CHARTER** depuis 2016.

Elle joue un rôle central dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise, en assurant la gestion administrative et commerciale ainsi que la relation client. Titulaire d'une formation en gestion, elle veille au développement structuré et durable de l'activité, avec une attention particulière portée à la qualité de service.



Zoom sur le projet

Le projet porté par HEREVAI CHARTER consiste en l'acquisition d'un catamaran Lagoon 42 Millenium de 4 cabines destiné à être exploité en charter nautique professionnel au départ de Tahiti.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie de développement maîtrisé, visant à renforcer une flotte existante déjà opérationnelle et reconnue sur le marché.



Caractéristiques

Architectes :	VPLP design
Design extérieur :	Patrick le Quément
Design intérieur :	Nauta Design
Longueur hors tout :	12,80 m / 42'
Largeur hors tout :	7,70 m / 25'3"
Tirant d'eau :	1,25 m / 4'1"
Tirant d'air :	20,65 m / 67'9"
Déplacement léger (CE) :	12,1 t / 26,681 Lbs
Motorisation :	YANMAR 4JH45 - 2 x 45 CV

Capacité carburant :	300 l (+300 l opt.)
Surface de voile :	94 m ² / 1 012 sq. ft.
Grand voile à corne :	59 m ² / 635 sq. ft.
Foc auto-vireur :	35 m ² / 377 sq. ft.
Code 0 :	68 m ² / 732 sq. ft.
Capacité eau douce :	300 l (+300 l opt.)
Nb de couchages :	6 à 12
Homologation CE :	A : 12 ; B : 14 ; C : 20 ; D : 30

Expériences et services proposés

Les clients bénéficieront d'un large éventail de services et d'activités incluses :

- ◆ Mise à disposition gratuite de vélos, kayaks et paddles
- ◆ Organisation d'ateliers culturels : peinture de pareo, cuisine traditionnelle, tressage, artisanat local, danse et musique polynésienne
- ◆ Conciergerie et accueil personnalisé
- ◆ Croisières sur-mesure dans les îles sous le Vent et les Tuamotu.
- ◆ Immersion culturelle et authentique grâce à des partenariats avec des acteurs locaux dans les îles :
 - . Randonnées guidées et escalade à Makatea
 - . Pauses culinaires gourmandes et rencontres avec des producteurs locaux (Raïatea, Fakarava)
 - . Exploration et visite des atolls (Toau)

Une clientèle ciblée

La clientèle visée est composée de :

- ◆ Couples en voyage de noces ou anniversaires de mariage recherchant une expérience exclusive
- ◆ Clients haut de gamme souhaitant combiner confort, intimité et découverte culturelle
- ◆ Voyageurs sensibles aux questions environnementales et à la recherche d'une expérience touristique écologique, grâce à un catamaran autonome en énergie et en eau.



Zoom sur le projet

Vue d'ensemble



Version 4 cabines, 4 salles d'eau, 4 douches

Le **Lagoon 42 Millenium** se distingue par un design élégant signé Patrick le Quément (extérieur) et Nauta Design (intérieur), ainsi qu'une architecture navale conçue par VPLP Design, gage d'équilibre entre performance sous voiles et confort à bord.



Calendrier prévisionnel de réalisation

JANVIER 2026
Commande du
Lagoon 42 Millenium

FIN NOVEMBRE 2026
Sortie d'usine et
livraison à La Rochelle

JANVIER 2027
Convoyage jusqu'en
Polynésie Française

1^{er} TRIMESTRE 2027
Mise en service
du bateau



Détails du financement

Emplois	Montant (F CFP)	Ressources	Montant (F CFP)
Investissement HT	64 731 536	Fonds propres	5 342 675
TVA sur investissement	3 252 069	Emprunts bancaires	24 000 000
Honoraires de syndication et frais de gestion portage TTC	2 107 035	Apport défiscalisation locale (RII)	18 646 331
		Relais TVA	3 252 069
		Apport net des investisseurs fiscaux métropolitains	18 849 565
Total	70 090 640	Total	70 090 640

Intérêts financiers

Le mécanisme

◆ La défiscalisation locale permet à des sociétés ou personnes redevables de l'IS ou de l'IT de bénéficier d'un crédit d'impôt en investissant dans des projets éligibles. Ainsi, investisseurs et promoteurs se partagent ce crédit d'impôt accordé par la Polynésie française.

◆ Le programme d'investissement agréé de la société HEREVAI CHARTER ouvre droit à un crédit d'impôt de 40% de la base éligible d'investissement soit 62 154 436 F CFP.

◆ Le crédit d'impôt est imputable dans la limite de 50% du montant dû au titre de l'exercice au cours duquel le financement est effectué. Le solde éventuel est imputable sur l'impôt dû des cinq exercices suivants dans la limite d'imputation de 50%.

◆ L'investisseur rétrocédera 75% du crédit d'impôt qui lui est octroyé en faveur de la société HEREVAI CHARTER.

Emplois	Montant (F CFP)
Financement (quote-part de base éligible)	10 000 000
Apport en fonds propres* (30% du financement)	3 000 000
Crédit d'impôt obtenu (40% du financement)	4 000 000
Gain net de l'investisseur	1 000 000

Pour une tranche d'investissement de 10.000.000 F CFP, l'investisseur ne mobilise que 3.000.000 F CFP qui lui permettra d'obtenir un crédit d'impôt de 4.000.000 F CFP, générant un gain net de 1.000.000 F CFP (soit 33% de son apport).

Les fonds mobilisés feront l'objet d'un abandon de créances au plus tôt à la date d'achèvement du programme d'investissement.

*Correspond à la part du crédit d'impôt rétrocédée à la SARL HEREVAI CHARTER (soit 40% CI * 75% taux rétrocession = 30 %)



Montage juridique et financier local

Le montage repose sur un véhicule de portage (SC) qui permet de canaliser les apports des investisseurs en compte courant, ouvrant droit à un crédit d'impôt de 40 %. Au dénouement, les apports sont abandonnés et les parts restituées, sécurisant la SARL HERVEAI CHARTER tout en optimisant l'avantage fiscal pour les investisseurs.

1. Schéma juridique et fiscal

◆ Une Société Civile (SC), la société de financement TAINUI, est créée comme véhicule de portage.

◆ Elle détient 1 part sociale de la SARL HERVEAI CHARTER (via acte de cession). Les investisseurs (entreprises ou particuliers soumis à l'IS ou à l'IT) participent via cette SC.

2. Modalités de financement

◆ Les investisseurs apportent : Acquisition d'une part sociale de la SC.

◆ Apport en compte courant d'associé non rémunéré, équivalent à la rétrocession nette au profit du projet (montant minimum de l'apport : 1,5M F CFP par souscription). La SC centralise les fonds et les transfère intégralement à la SARL HERVEAI CHARTER pour financer le programme agréé.

◆ Un certificat de financement est délivré par la SC à chaque investisseur, puis par la SARL HERVEAI CHARTER à la SC.

◆ Les investisseurs bénéficient d'un crédit d'impôt de 40 % du montant éligible (art. LP.2118-1).

3. Conservation des comptes courants

◆ Conformément à l'article LP.2117-10, les comptes courants sont maintenus jusqu'à l'achèvement du programme (certificats de conformité ou mise en exploitation).

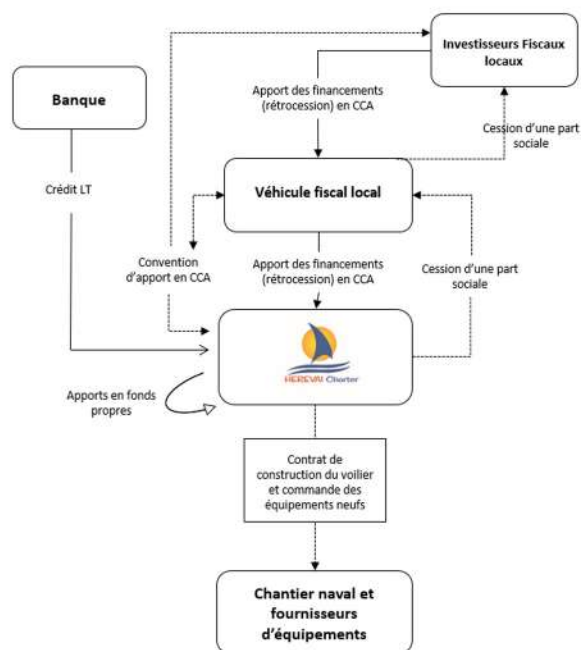
4. Dénoûement de l'opération

◆ À l'achèvement : Les investisseurs abandonnent leur compte courant, rétrocèdent leur part dans la SC et conservent leur avantage fiscal.

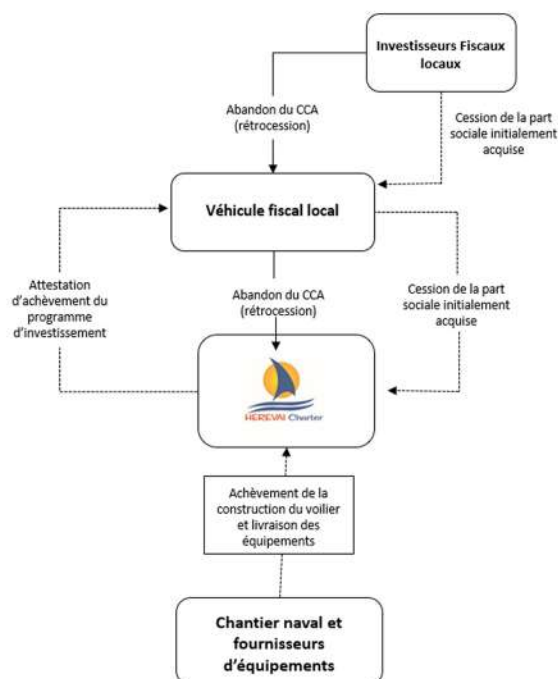
◆ La SC abandonne son compte courant.

Montage juridique – Loi du Pays

Etape 1 : Mise en place des financements



Etape 2 : dénouement de l'opération (après achèvement du programme)





Points forts

SOLIDITÉ ET CRÉDIBILITÉ DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE

- ◆ Entreprise opérationnelle et expérimentée, détenue, gérée et administrée par des Polynésiens, garantissant un ancrage local, tant sur le plan économique que structurelle.
- ◆ Société créée en 2018, avec plusieurs années d'exploitation effective dans le charter nautique, **disposant d'une flotte déjà en service de 3 navires**, démontrant la maîtrise opérationnelle du métier
- ◆ Organisation logistique déjà en place : des places dédiées à quai à la marina d'Arue, un local de stockage, des équipements annexes (dessalinisateur, véhicule, annexe)

DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME COHÉRENT ET DURABLE

- ◆ **Alignement avec la stratégie touristique du Pays** : le projet participe activement au développement d'un tourisme authentique, qualitatif et respectueux de l'environnement, en parfaite adéquation avec le schéma directeur du tourisme de la Polynésie française.
- ◆ **Renforcement et structuration de l'offre existante** : il viendra compléter une flotte déjà opérationnelle de trois navires, dont deux catamarans Excess 11 livrés en 2023, permettant de consolider l'activité et d'optimiser l'exploitation.
- ◆ **Réponse à une demande de marché identifiée** : le projet répond à une demande croissante pour le charter privé, notamment sur les segments à forte valeur ajoutée (clientèle premium, expériences sur mesure, navigation inter-îles), tout en améliorant la capacité d'accueil et la flexibilité de l'offre.

SOLIDITÉ DES PORTEURS DE PROJET

- ◆ Dirigeants identifiés, impliqués et opérationnels :
Manutea MONNIER : technique, maintenance, navigation.
Hereiti MA : gestion administrative, commerciale et financière.
- ◆ Des profils complémentaires avec une forte implication personnelle (temps plein, responsabilités directes). *Voir CV en annexe.*





Pour souscrire

Camille ANDRIEUX


Directrice Groupe Inter Invest
Polynésie française

 (+689) 89 49 00 14

 camille.andrieux@inter-invest.fr

Henoa CUNEO

Chargé d'affaires

 (+689) 87 74 50 05

 henoa.cuneo@inter-invest.fr

INTER INVEST OUTRE-MER

Rue Tepano Jaussen,
Immeuble Ateivi (3^e étage)

BP 40215 – Fare Tony – 98713 Papeete

 (+689) 40 43 97 00

